



l'Assurance Maladie

Agir ensemble, protéger chacun

VÉRIFIER LA VISION DE VOTRE ENFANT CHEZ L'ORTHOPTISTE, ÇA NE COÛTE RIEN !



QUEL ÂGE A VOTRE ENFANT ?

VOTRE ENFANT A ENTRE 9 ET 15 MOIS OU ENTRE 30 MOIS ET 5 ANS ?

Si oui, il peut bénéficier d'un dépistage visuel chez l'orthoptiste, **sans ordonnance** et avec une **prise en charge à 100%**.

Ce dépistage est accessible une seule fois par tranche d'âge.



Visionnez la vidéo pour découvrir
les nouvelles compétences
des orthoptistes